

PROGRAMME DE FORMATION

CONDUITE EN SÉCURITÉ DES ENGINS DE CHANTIER

Conformément à la recommandation R482 de la CNAM

Document mis à jour le 31/07/2026

CATÉGORIES CONCERNÉES

Catégorie A – Engins compacts

Pelles hydrauliques, chargeuses, chargeuses-pelleteuses, moto-basculateurs, compacteurs ≤ 6 tonnes ; tracteurs agricoles ≤ 100 cv

Catégorie B1 – Engins d'extraction à déplacement séquentiel

Pelles hydrauliques à chenilles ou sur pneumatiques > 6 tonnes, pelles multifonctions

Catégorie C1 – Engins de chargement à déplacement alternatif

Chargeuses sur pneumatiques et chargeuses-pelleteuses > 6 tonnes

Catégorie F – Chariots de manutention tout-terrain

Chariots à mât ou à flèche télescopique (aussi appelés télescopiques ou manitous)

La ou les catégories préparées sont définies dans la convention de formation, le devis ou la convocation.

CERTIFICATION VISÉE

Seule la certification correspondant à la ou aux catégories effectivement préparées est visée.

Code RS	Intitulé exact de la certification	Certificateur	Enregistrée le	Échéance
RS7040	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégories A : Engins compacts	INRS	31/01/2025	31/01/2030
RS7041	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie B1 : Engins d'extraction à déplacement séquentiel	INRS	31/01/2025	31/01/2030
RS7044	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie C1 : Engins de chargement à déplacement alternatif	INRS	31/01/2025	31/01/2030
RS7049	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie F : Chariots de manutention tout-terrain	INRS	31/01/2025	31/01/2030

Certificateur : Institut national de recherche et de sécurité (INRS). Source : France compétences (francecompetences.fr), consultée lors de la mise à jour du présent document.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Conduire et utiliser en sécurité les engins de chantier relevant des catégories préparées, conformément aux exigences de la recommandation R482 de la CNAM et aux dispositions du Code du travail.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité des engins concernés
- Connaître les règles de conduite et de sécurité relatives aux engins de chantier conformément à l'article R4323-55 du Code du travail et à la recommandation R482 de la CNAM
- Pouvoir se présenter aux épreuves du CACES® R482 correspondant aux catégories préparées
- Pouvoir obtenir l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur conformément aux dispositions des articles R.4323-55 à R.4323-57 du Code du travail, après vérification de l'absence de contre-indication médicale, des connaissances et du savoir-faire nécessaires à la conduite en sécurité, ainsi que de la connaissance des lieux et des consignes applicables sur le site d'utilisation

PUBLIC VISÉ

Toute personne débutante ou expérimentée amenée à conduire et utiliser des engins de chantier dans le cadre de son activité professionnelle (BTP, travaux publics, terrassement, industrie, logistique en extérieur).

EFFECTIF

L'effectif est déterminé en fonction des catégories préparées, des moyens matériels mobilisés et des exigences de la recommandation R482 de la CNAM.

Le nombre de participants est défini de manière à permettre la réalisation des épreuves théoriques et pratiques dans le respect des unités de test (UT) prévues par le référentiel CACES® applicable.

L'effectif maximum est généralement limité à 6 participants par engin disponible.

PRÉREQUIS

Comprendre le français.

En cas de tests secs :

Conformément aux articles R.4323-55 à R.4323-57 du Code du travail, le candidat doit avoir bénéficié préalablement d'une formation à la conduite adaptée à l'engin concerné et disposer des connaissances et du savoir-faire nécessaires à sa conduite en sécurité. Pour se présenter au test CACES®, le candidat doit présenter une attestation établie par un organisme spécialisé ou par son employeur, mentionnant qu'il a bénéficié d'une formation lui permettant à minima de disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique définis en annexe de la recommandation R482 de la CNAM.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

RIS FORMATION étudie toute situation particulière afin de proposer les adaptations pédagogiques, techniques ou organisationnelles compatibles avec les exigences de la recommandation R482. Pour toute demande spécifique, contacter le référent handicap au 01 69 43 28 64.

Document	Crée le	Indice	Modifiée le	Mis en place le
PROG_R482_PROGRAMME	05/06/2026	2	31/07/2026	06/08/2026

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Après validation du devis ou de la convention de formation et réalisation des formalités administratives nécessaires, délais d'accès généralement sous 2 semaines, selon les disponibilités et les éventuelles contraintes réglementaires ou de financement.

Sessions hebdomadaires.

METHODES MOBILISEES

- Méthode active participative et interrogative
- Exposés illustrés
- Études de cas
- Démonstrations
- Exercices pratiques progressifs sur engins
- Analyse des situations rencontrées
- Débriefings collectifs et individualisés

Alternance entre apports théoriques et mises en application pratiques sur le terrain.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Moyens pédagogiques

- Support pédagogique remis aux participants
- Documentation technique
- Supports numériques
- Diaporama de formation
- Questionnaires d'évaluation

Moyens techniques

- Salle de formation équipée
- Vidéoprojecteur
- Terrain d'évolution adapté (aire de manœuvre sécurisée, obstacles, signalisation)
- Engins correspondant aux catégories préparées (mini-pelle, pelle hydraulique, chargeuse, télescopique selon catégories)
- Matériaux et charges adaptés aux exercices pratiques
- Équipements de protection individuelle : casque, gants, chaussures de sécurité, gilet haute visibilité

ENCADREMENT

Formation assurée par un formateur qualifié. Lorsque la prestation comprend des épreuves CACES®, celles-ci sont réalisées par un testeur qualifié, différent du formateur, et autorisé par un organisme testeur certifié (OTC).

CONTENU DE LA FORMATION

Formation théorique commune à toutes les catégories :

- Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire
- Connaître la classification et la technologie des engins de chantier (catégories R482)
- Identifier les caractéristiques techniques, les équipements et les limites d'utilisation
- Comprendre les notions élémentaires de physique : stabilité, forces, centre de gravité, pression au sol

Document	Crée le	Indice	Modifiée le	Mis en place le
PROG_R482_PROGRAMME	05/06/2026	2	31/07/2026	06/08/2026

- Connaître et maîtriser les risques spécifiques aux engins de chantier (renversement, heurt, écrasement, risques liés aux réseaux enterrés et aériens)
- Connaître les règles de circulation sur chantier, les plans de prévention et protocoles de sécurité
- Connaître les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés

Formation pratique suivant la ou les catégories concernées :

- Réaliser les prises de poste et les vérifications avant utilisation de l'engin
- Effectuer les opérations de mise en route, de déplacement et de positionnement en sécurité
- Réaliser les manœuvres spécifiques à chaque catégorie (terrassament, chargement, gerbage, levage selon engin)
- Effectuer le chargement et déchargement sur porte-engins (option imposée pour la catégorie A)
- Gérer les situations d'urgence et appliquer les consignes de sécurité sur chantier
- Effectuer la fin de poste, les opérations d'entretien quotidien et la maintenance de 1er niveau

SUIVI ET ÉVALUATION DES ACQUIS

Évaluation

- Mise en situation pour évaluer les acquis en cours de formation
- Examen théorique : Questionnaire à choix multiples (QCM) – réussite à 70 % minimum
- Examen pratique de conduite de l'engin ou des engins concernés – réussite à 70 % minimum
- Maximum 6 UT de tests pratiques par jour d'évaluation et par testeur

Les épreuves certificatives CACES® sont réalisées conformément aux dispositions de la recommandation R482 de la CNAM et au référentiel de certification en vigueur.

Unités de test (UT) par catégorie

L'épreuve théorique est commune à toutes les catégories : 1 UT (soit 1 heure). Maximum 6 UT pratiques par jour et par testeur.

Cat.	Désignation	UT pratiques
A	Engins compacts (≤ 6 tonnes)	1,5 UT
B1	Engins d'extraction à déplacement séquentiel	1 UT
C1	Engins de chargement à déplacement alternatif	1 UT
F	Chariots de manutention tout-terrain	1 UT

Évaluation de l'action de formation

- Évaluation à chaud du niveau de satisfaction immédiat des participants
- Une évaluation à froid peut être conduite si prévue à la convention de formation

Suivi

- Feuille de présence émargée
- Attestation de réussite et/ou échec
- Délivrance du CACES® R482 – Validité 10 ans – en cas de réussite aux épreuves certificatives

DURÉE

La durée est adaptée au nombre de catégories préparées, à l'expérience des participants et aux besoins identifiés lors de l'analyse préalable.

Type de formation	Durée
Formation initiale + tests	De 3 à 5 jours
Formation de recyclage + tests	De 2 à 3 jours
Tests secs (sans formation préalable)	Selon les catégories concernées

LIEU

Formation réalisée en sous-traitance avec un partenaire certifié OTC, dans un centre partenaire situé dans le département 91, ou en intra-entreprise sur site client.

TARIF

Tarif communiqué sur devis ou convention de formation. Tarifs accessibles sur notre site internet, dans nos centres de formation et sur demande.

CONTACT

- Centre de Viry-Châtillon (91) – 74, avenue du Président Kennedy, 91170 Viry-Châtillon – 01 69 43 28 64 – contact@ris-formation.fr
- Centre de Savigny-le-Temple (77) – 01 69 43 43 14 – savigny@ris-formation.fr
- www.ris-formation.fr